



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|--------------|
| En exercice | Présents | Procurations |
| 27 | 18 | 3 |

Date d'affichage : 05/10/2018

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le :
05/10/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le dix-neuf septembre sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN

Étaient présents : Rémy ANDRIN, Laurent LAMINETTE, Marie-Françoise LECLERC, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL, Robert BOISSIERE, Thierry MINARIE, Elise RONDEAU, Norbert DELAHAYE, Cassandre ZANIN, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Jérôme MARCHETTI, Lauren JESTIN, Eric PORCHON, Angélique DEPARD, Nicole JOURDAN, Christian GAGNEUX, Jacques DEMMERLE.

Étaient absents : Jean PICART, Jocelyne HUMBERT, Laurence SPENGLER, Emilie PRADEL, François BOULIER, Liliane BEAUCHOT, Bruno TRINOLI, Yves DHYVERT, Mickaël BOURGON.

Procurations : Jean PICART à Marie-Françoise LECLERC, Yves DHYVERT à Christian GAGNEUX, Mickaël BOURGON à Nicole JOURDAN.

Secrétaire de séance : Lauren JESTIN.

1 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission d'un conseiller municipal Monsieur Jean-Claude THOMAS. Le Conseil Municipal prend acte de l'installation au poste de conseiller municipal de Monsieur Bruno TRINOLI.

2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, **DECIDE** de modifier le tableau des emplois communaux comme ci-dessous énoncé.

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet : 1 création
- Adjoint technique à temps complet : 1 suppression

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

3 - APPROBATION DU PLAN DE FORMATION TRIENNAL POUR LE PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, **APPROUVE** le plan de formation triennal tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Meuse.

4 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, **APPROUVE** le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération.

5 - DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION ET DEMOLITION DES OUVRAGES EXISTANTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et à signer les documents correspondants.

6 - DEPLACEMENT PANNEAUX AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, **EMET** un avis favorable

- au déplacement des panneaux d'agglomération
- à la modification de l'îlot central
- au maintien de la vitesse à 70km/h

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7 – OCTROI D’UN DROIT DE PASSAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS, TROIS ABSTENTIONS**

OCTROIE un droit de passage sur la parcelle cadastrée AB n° 593 à l’attention du propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n° 218.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2019 OCTROI D’UN DROIT DE PASSAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, APPROUVE** le projet de création d’un parking de 14 places rue Saint Martin et le projet de création d’une place de livraison rue Goffin pour un montant de 17 605,00 € HT,
SOLLICITE une subvention du Département au titre des Amendes de Police 2019 pour ces travaux.

9 – SUBVENTION PÉTANQUE, REMBOURSEMENT EDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, APPROUVE** l’octroi d’une subvention d’un montant de 276.44 € pour remboursement facture EDF à cette association.

10 – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017

Après présentation de ces rapports, après en avoir délibéré et, **À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, le Conseil Municipal

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d’Alimentation en Eau Potable et le rapport sur le prix et la qualité du service public d’Assainissement Collectif de la commune d’Etain pour l’exercice 2017.

Ces rapports seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

11 - RAPPORTS SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, APPROUVE** les rapports du délégataire concernant la gestion du service public eau et du service public assainissement pour l’exercice 2017.

12 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CODECOM DU PAYS D’ETAÏN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d’Etain,
AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ces modifications.

13 - COUPES AFFOUAGERES 2018-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS, UNE ABSTENTION,**

DIT que l’attribution du bois des parcelles 12 et 14 se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants, selon l’article L241.16 du Code Forestier :

- Monsieur Daniel BRIZION
- Monsieur Stéphane LEPEZEL
- Monsieur Paul BRAUCOURT

DIT que le délai d’enlèvement des bois d’affouage est fixé au 15/10/2019.

Après cette date, les affouagistes n’ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s’y rapportant, conformément aux dispositions de l’article L 243-1 du Code Forestier.

FIXE le prix des coupes affouagères 2018-2019 à 6.90 € le stère

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la réalisation de opération.

14 - MOTION DE SOUTIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS, UN CONTRE,** Soutien la motion par rapport au déploiement des compteurs Linky.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Rémy ANDRIN